



**Présents** : Matthieu Rabby (président) - Michel Lacoue-Nègre - Patrick Cazaux - Alain Botella - Yohan Campos – Jacques Cros – Jérôme Jaymes - Aurore Lacrouts - Xavier Lafitte – Jean Claude Larrieu - Simone Mirande – Philippe Partié - Robert Péré-Escamps – Pascal Prébende – Serge Subias

**Excusés** : Fabienne Laborde Turon - Katia Languet – Hervé Latrubesse - Matthis Bégué – Jean Carrère - Georges Coulet – Alain Jourda - Jérémy Mongie – Barthélémy Oyhenart

**Absent** : Frédéric De Melo

**Assiste** : Régine Bergereau

Ouverture de séance à 11h30.

## Accueil du Président

Matthieu Rabby souhaite la bienvenue à tous les participants à cette traditionnelle réunion clôturant 2021/2022 et se projetant sur l'ouverture de la saison 2022/2023.

## Homologation du procès-verbal du Comité de Direction du 14 juin 2022

Aucune remarque n'étant observée, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité des présents.

## Informations du Président

Le Président revient brièvement sur l'assemblée générale de la LFNA laissant aux participants le soin de s'exprimer. Les membres du Comité de Direction présents à Arzac le 25 juin dépeignent une assemblée générale parfois houleuse et sont unanimes sur le déroulement chaotique de certains votes électroniques. En revanche, ils mettent en avant l'excellente organisation du déjeuner et du dîner qui ont entouré l'AG.

## Informations du Secrétariat Général

### 1. Dates à retenir



## COMITE DE DIRECTION RÉUNION DU SAMEDI 9 JUILLET 2022 à Sedzère

- 25 et 26/07/2022 : FFF Tour 2022 à HENDAYE
- 17/08/2022 : réunion du Comité de Direction visio 19 heures
- 03/09/2022 : assemblée générale ordinaire et financière à SERRES-CASTET

### 2. Voté en AG FFF le 18 juin 2022

Application dès la saison 2022/2023 – modification de l'article 160 des RG : nombre de joueurs « mutation »

De la catégorie U11 à la catégorie U18 foot à 11 et foot réduit, le nombre de mutés inscrit sur la feuille de match est limité à quatre (au lieu de six) dont un muté hors période (au lieu de deux).

### 3. Groupements et ententes

Les clubs sont invités à saisir la demande de création d'un groupement ou d'une entente sur Footclubs. Le suivi est assuré par Jacques Cros.

Groupements 2022/2023 :

- GJ- Mieux de Béarn (U13 à U19) créé en 2019/2020 pour une durée de quatre ans
- GJ- La Ribère / FCVO (U14 à U17) créé en 2020/2021 pour une durée de trois ans
- GJ- Papillons / Enclaves (U13 à U19) créé en 2020/2021 pour une durée de trois ans
- GJ- Castétis / Pyrénéenne (U14 à U19) créé en 2021/2022 pour une durée de trois ans
- GJ- Bassin de Lacq (U14 à U19) créé en 2021/2022 pour une durée de trois ans
  
- GJ- Baigts Bérenx / Lahontan (U6 à U18) demande de création pour une durée de trois ans. Accord du Comité de Direction à l'unanimité.
- GJ- FAMEB / FC 2 Vallées (U 14 à U19) demande de création pour une durée de trois ans. Accord du Comité de Direction à l'unanimité.

Groupement non renouvelé en 2022/2023

- GJ Monein / Pardies (U13 à U19)

Demande entente 2022/2023 :

- Seniors Départemental 3 Ent. ASJE / SPUC avec Espelette ASJ en club support. L'effectif insuffisant dans les 2 clubs ne les autorise pas à poursuivre la compétition en foot à 11 sans la création d'une entente. Accord du Comité de Direction à l'unanimité.

### 4. Informations diverses

- Suite à un appel téléphonique du District des Hautes Pyrénées de Football, prévision d'une réunion commune début août (siège du district à PAU, à confirmer) avec au programme
  - . Championnat interdistrict U19
  - . Championnat féminin
  - . Arbitrage



. Foot loisir

- Nouveau club affilié à la FFF : FOOTBALL CLUB DE SERRES-MORLAAS numéro 861050. Bienvenue au président Sébastien Delion et à son équipe.

## Point financier

Le Président se dit satisfait de voir l'exercice comptable au 30 juin, clôturé le 7 juillet. Il évoque un résultat net positif de l'ordre de cinq mille euros (à confirmer avec le passage de l'expert-comptable, l'achat de matériel vidéo utile à la technique et à l'arbitrage, la revalorisation des montants alloués aux sections sportives et une prime exceptionnelle versée aux salariés.

1. Sections sportives : le département compte un lycée « Elite » à Mourenx et un lycée « Animation » à Bayonne ; onze collèges à Anglet, Artix, Bayonne, Biarritz, Bizanos, Boucau, Hasparren, Lembeye, Oloron (Féminines), Orthez et Ustaritz. Une enveloppe globale de huit mille cent euros est accordée, à l'unanimité, par le Comité de Direction.
2. En réunion du 22 avril, le comité de direction a accordé des chèques carburants à l'Aviron Bayonnais (équipe 2) et Bleuettes Pau pour leur participation au championnat féminin à 11 en Gironde lors de la saison 2021/2022. Le montant alloué à chaque club est fixé à sept cents euros (700€). Accord du Comité de Direction à l'unanimité.
3. Sollicité par l'AEF 64 pour le renouvellement de sa subvention annuelle au titre de la saison 2022/2023, le comité de direction se réjouit de donner une réponse favorable et lui octroie la somme de deux mille euros (2.000 €). Accord du Comité de Direction à l'unanimité.

## Point sur les compétitions

La composition des poules seniors à 11 sera homologuée à l'issue de l'enregistrement des engagements, lors du Comité de Direction du 17 août 2022.

Les membres du comité de direction ont pris connaissance des calendriers généraux foot animation, jeunes et adultes soumis par le pôle des compétitions (cf : Annexe 1).

Les calendriers Foot Animation et Jeunes sont homologués, à l'unanimité, par le Comité de Direction.

Le calendrier Adultes est également homologué sous réserve de figer la date des finales de coupes départementales. Priorité est donnée à les réaliser au Nouste Camp à Pau pour bénéficier d'installations sportives exceptionnelles. Or les terrains ne seront pas disponibles en date du jeudi



de l'Ascension puisque la Ligue 2 ne se terminera que le 2 juin. C'est pourquoi il est évoqué de déroger à la tradition en fixant les finales de toutes les coupes sur une seule journée, soit le samedi 10 juin, soit le dimanche 11 juin, en clôture de la saison 2022/2023. Une demande est partie en ce sens à la Mairie de Pau et au club du Pau FC. La date retenue sera annoncée aux clubs lors de l'AG du 3 septembre après avoir été adoptée par le comité de direction du 17 août.

## Composition des commissions 2022/2023

Le Comité de Direction valide, à l'unanimité, la composition des Commissions telle qu'elle est présentée en annexe à l'exception de la commission départementale d'arbitrage qui sera présentée au Comité de Direction le 17 août 2022 (cf : Annexe 2).

Appel des Décisions Disciplinaires par le Comité de direction : à l'unanimité des membres présents, Régine Bergereau, Secrétaire de Direction, sous couvert du Président Matthieu Rabby, est désignée pour interjeter appel des décisions disciplinaires relevant de la Commission Départementale d'Appel.

La Secrétaire de Direction assistera à toutes les réunions des Commissions de Discipline et Litiges.

## Divers

La prochaine réunion du Comité de Direction le mercredi 17 août 2022 se déroulera en visioconférence pour permettre à la majorité d'y assister en cette période de vacances.

Aucun autre point n'apparaissant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 45.

**Le Secrétaire Général,**

**M. LACOUE NEGRE**

**Le Président,**

**M. RABBY**